COORDONNÉES

Ce que le patient doit prendre

- La lettre du médecin généraliste
- Sa carte vitale
- Ses dernières ordonnances et courriers médicaux
- La liste de ses médicaments
- Ses médicaments à prendre
- Son carnet diabétique ou de surveillance du traitement anticoagulant, ses derniers résultats radiographiques et sanguins
- Ses lunettes et éventuelles prothèses auditives
- Une tenue adaptée pour se déplacer facilement
- Le numéro de téléphone d'une personne à prévenir

Modalités de la RCP

- Conférence téléphonique entre médecin généraliste, pharmacien officinal, médecin gériatre et pharmacien hospitalier
- Créneau à votre convenance, au cours de la journée d'HJ PEIMA
- Compte-rendu de la RCP adressé aux professionnels de santé de ville

Concertation et échange ville/hôpital et médecins/pharmaciens dans un but de sécurisation du traitement médicamenteux du patient

Hôpital Saint Philibert

Rue du Grand But, BP249 59462 LOMME CEDEX Métro Ligne 2, station Saint Philibert

Référents

Docteur Céline Delecluse (gériatre praticien des hôpitaux, responsable hôpital de jour gériatrique)

03 20 00 54 10

Docteur Antoine Lefebvre (pharmacien praticien des hôpitaux)

03 20 22 50 16

Collaborateurs

Docteur Clotilde Cheval (DMG ICL)
Professeur Jean-Marc Lefebvre (DMG Lille 2)
Docteur Michel Cunin (Président CEMG Lille 2)
Docteur Isabelle Bodein (Présidente CEMG ICL)
Docteur Elisabeth Bertoux
(Présidente association régionale des maîtres de stage officinaux)

Docteur Grégory Tempremant (Président URPS Pharmaciens Hauts-de-France)















*Prévention des Événements Indésirables Médicamenteux chez le sujet Âgé





L'hôpital de jour
Prévention des Événements
Indésirables Médicamenteux
chez le sujet Âgé (HJ PEIMA)
se propose de prévenir
la iatrogénie médicamenteuse
chez le patient âgé
grâce à une action coordonnée
ville/hôpital.

Objectifs

- Action pluridisciplinaire
- Optimisation de la prise en charge médicamenteuse du patient âgé
- Pérennisation des décisions
- Renforcement du lien ville-hôpital

Processus

Avant HJ PEIMA

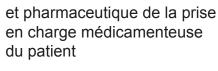


Présentation de l'HJ PEIMA au médecin généraliste (MG)

Programmation du patient après accord de son MG

Réalisation de la conciliation médicamenteuse et du bilan médicamenteux optimisé

Pendant HJ PEIMA



Évaluation médicale

Intégration des dernières modifications thérapeutiques

Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

Entretien pharmaceutique avec le patient

Après HJ PEIMA

Retour d'expérience : enquête de satisfaction auprès des professionnels de santé sollicités

Critères d'inclusion de l'HJ PEIMA

Patient:

- relevant de l'HJ gériatrique
- adressé par son médecin généraliste
- et présentant au moins une des situations suivantes :

au moins 2 maladies chroniques évolutives ou une insuffisance d'organe

au moins 10 prises quotidiennes de médicaments,

ou 5 médicaments dont un diurétique, un anticoagulant ou 2 psychotropes

difficultés à gérer ses médicaments ou ses maladies

antécédents d'effets indésirables liés aux médicaments

accès limité aux soins